



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine**

# Avenant n°1

## au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

### Nouvelle-Aquitaine

#### **Préambule**

La crise sanitaire entraîne une crise économique et sociale sans précédent. Alors que le chômage était à son plus bas niveau depuis 10 ans, la récession économique soudaine engendrée par la covid-19 pénalise très durement les actifs et les jeunes, ceux qui ont décroché pendant le confinement et, par effets de chaîne, ceux qui entrent pour la première fois sur le marché du travail.

L'accès au travail est un ciment de la cohésion de notre Nation. L'accès à la formation en constitue un levier essentiel en période de crise. Il permet de se projeter vers l'avenir, vers de nouveaux horizons professionnels, vers des métiers porteurs et, à certains, d'acquérir les clés essentielles à l'insertion professionnelle. Du point de vue collectif, il permet de rendre productifs les temps improductifs, en les mettant à profit pour faire évoluer les compétences des actifs vers les métiers de demain et ainsi soutenir la relance économique et préparer l'avenir de notre pays. En cela, il est porteur d'espoir et de renaissance.

Les jeunes seront les premières victimes de la crise économique. Nous leur devons une réponse forte et collective. Ceux qui entrent, à l'issue de leur scolarité, sur le marché du travail à la rentrée 2020 et ceux qui ont quitté prématurément le système scolaire sans qualification, les jeunes en situation d'échec dans l'enseignement supérieur : aucun d'eux ne doit se trouver sans solution. Tous doivent pouvoir se projeter vers l'avenir.

Plus largement, la baisse des recrutements et les plans de réduction d'effectifs vont toucher de nombreux actifs et fragiliser plus particulièrement les moins qualifiés d'entre eux, les intérimaires et CDD mais aussi les salariés des secteurs d'activité fortement impactés par la crise.

Le défi devant nous aujourd'hui est donc d'enrayer les risques de multi-exclusions que la crise sanitaire révèle, en renforçant la formation des jeunes et des personnes en recherche d'emploi, en donnant la priorité aux secteurs clés pour l'économie, mais aussi à l'acquisition des fondamentaux pour l'insertion, et en réduisant la fracture numérique. Il s'agit ainsi de transformer la crise en opportunité et de construire dès à présent la France de 2030.

L'État et les Régions conjuguent déjà depuis près de deux années leurs efforts pour démultiplier dans tous les territoires une offre adaptée de parcours de formation qualifiants, en réponse aux besoins de l'économie et au bénéfice des jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés, pour garantir aux plus fragiles l'acquisition préalable d'un socle minimal de compétences clés, pour moderniser la formation professionnelle dans ses contenus et modalités.

Traduits dans les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2019-2022, ces efforts coordonnés ont été porteurs de résultat. Il est fondamental aujourd'hui de les intensifier et de les accélérer, parce que c'est au plus proche des territoires que les leviers de la relance seront les plus efficaces.

L'État et les Régions s'engagent soutenir la relance économique et construire la France de demain, avec pour objectif commun d'investir dans les compétences au bénéfice d'une France plus compétitive, d'actifs moins fragiles et d'une cohésion sociale et territoriale renforcée.

**1<sup>er</sup> engagement** : proposer aux jeunes 100 000 parcours supplémentaires de formation vers les filières, secteurs et métiers d'avenir, qui sont des viviers d'emploi.

Cet effort supplémentaire ciblé permettra à la fois aux jeunes de se projeter vers l'avenir et à l'économie française d'accélérer sa transformation.

**2<sup>e</sup> engagement** : traduire dans les faits les priorités que sont, au-delà de la santé et du soin, les filières écologique et numérique, les activités industrielles et technologiques relevant de la souveraineté ou critiques pour l'avenir de notre pays et le soutien à notre appareil productif, à travers une priorisation sectorielle plus forte des formations financées dans le cadre des Pactes régionaux. Un tiers des formations qualifiantes et professionnalisantes porteront ainsi sur ces nouvelles priorités sectorielles.

C'est essentiel pour une économie plus robuste, plus innovante, plus écologique et plus solidaire. C'est essentiel pour les jeunes et tous les actifs peu ou pas qualifiés privés d'emploi, car ces domaines recrutent et créeront nos emplois de demain.

**3<sup>e</sup> engagement** : mieux rémunérer les stagiaires de la formation professionnelle, afin que personne ne soit entravé dans son parcours de formation par des freins financiers. Intégralement compensée par l'État, la revalorisation de la rémunération de stagiaire de la formation professionnelle sera appliquée par les Régions dès l'entrée en vigueur des nouveaux barèmes.

Il s'agit d'une évolution historique, puisqu'elle ne s'est pas produite en France depuis plus de 30 ans.

**4<sup>e</sup> engagement** : conjuguer nos efforts pour transformer la formation et la pédagogie, en tirant toutes les potentialités de la digitalisation, au service de l'innovation pédagogique.

Accélérateur de changements déjà à l'œuvre, la crise sanitaire a en effet rappelé l'urgence de renforcer nos méthodes et outils pédagogiques pour disposer partout en France d'une offre de formation professionnelle d'excellence, ajustée en temps réel aux besoins de l'économie et des actifs.

En complément de ces quatre engagements, pour continuer à rendre hommage à nos soignants en hôpitaux et en Ehpad, durement mis à l'épreuve, améliorer leur quotidien et permettre une meilleure prise en charge des patients, les Régions augmenteront, avec le soutien de l'État, le nombre de parcours de formation vers les métiers d'infirmiers.ères, d'aides-soignant.e.s et d'auxiliaires de vie. Le financement de ces parcours sera compensé dans le cadre de la dotation générale de décentralisation.

**Ces engagements réciproques à soutenir la relance nécessitent une révision des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences, pour les amplifier de nouvelles mesures.**

**La situation l'exige. Leur cadre d'élaboration, que nous avons voulu agile et adaptable, le permet.**

## **Les engagements réciproques de l'État et de la Région**

L'avenant au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 est conclu entre :

**L'État**, représenté par le Préfet de région, Madame Fabienne BUCCIO

Et

**Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine** représenté par Monsieur Alain ROUSSET, son président.

Il enrichit et complète le Pacte régional d'investissement dans les compétences, signé le 18 janvier 2019.

Les signataires de l'avenant sont garants du respect du cadre de contractualisation et **s'engagent à déployer les actions complémentaires suivantes :**

### **1. Proposer aux jeunes des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes supplémentaires conduisant vers les métiers d'avenir.**

En Nouvelle-Aquitaine, l'État et la Région s'engagent à proposer 8 387 parcours de formation additionnels en 2021, afin d'intensifier la réponse formative vers les métiers stratégiques et d'avenir.

- Ces parcours supplémentaires concernent prioritairement les jeunes jusqu'à 29 ans révolus, à la fois peu ou pas qualifiés ou déjà titulaires du Bac, notamment ceux qui souhaitent, après un échec dans l'enseignement supérieur, s'orienter vers une filière professionnelle ;
- La Région s'engage en conséquence à augmenter son offre de formation régionale de 8 387 places supplémentaires et s'assure que cette offre supplémentaire est utile et attractive et, en particulier, qu'elle est ciblée vers les secteurs et filières stratégiques et d'avenir ;
- L'État s'engage à mobiliser le service public de l'emploi, en particulier les missions locales et Pôle emploi, pour assurer l'orientation des jeunes vers les nouveaux parcours de formation proposés par la Région et Pôle emploi et à renforcer la fluidité des parcours entre Garantie jeunes et formation ;
- L'État et la Région mobiliseront ensemble les acteurs de l'orientation et du service public de l'emploi et assureront, dans le cadre des Comités opérationnels du Pacte régional, un suivi mensuel des entrées en formation, permettant de diligenter, le cas échéant, des mesures adaptées.

Cet engagement est intégré à la convention financière annuelle 2021 du Pacte régional, sous la forme d'une enveloppe financière supplémentaire de 58,709 M€.

### **2. Assurer une nouvelle priorisation sectorielle des parcours de formation certifiants ou qualifiants des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés.**

En prévoyant des investissements massifs dans les secteurs et filières stratégiques, le plan de relance impose de questionner les priorités sectorielles des Pactes régionaux :

- En prenant en compte la réalité de chaque région, au regard de ses besoins, de ses caractéristiques et de ses projets, les signataires ont identifié les secteurs et filières stratégiques de la région, à partir des priorités du Plan national de relance et des filières stratégiques de l'économie régionale ;
- Sur les autres secteurs stratégiques du plan national de relance, les actions conduites pour amplifier l'effort de formation, sous un angle qualitatif et quantitatif, feront l'objet d'un suivi dédié.

Les entrées en formation vers les nouvelles priorités sectorielles devront représenter au moins 30 % des parcours de formation certifiants ou qualifiants financés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

L'État et la Région Nouvelle-Aquitaine s'engagent à investir massivement dans l'adaptation des compétences des personnes en recherche d'emploi vers ces secteurs et filières, en volume, et à poursuivre l'enrichissement ou l'adaptation des contenus de formation associés, notamment à partir de modules additionnels.

Cet engagement se traduit par une nouvelle priorisation des actions dans le cadre des financements du Pacte régional. En Nouvelle-Aquitaine, la priorisation sectorielle porte sur les secteurs et filières ci-après :

- Les ressources et les énergies alternatives :
  - la production et le déploiement d'énergies alternatives au travers notamment du photovoltaïque et de la méthanisation ;
  - le bâtiment avec la rénovation thermique ;
  - le recyclage ;
  - l'eau dans ses liens avec la chimie, le numérique et les technologies ;
  - les mobilités décarbonées, avec notamment les batteries et les énergies alternatives.
- L'industrie :
  - la robotisation, notamment dans le secteur textile, en lien avec le numérique et la maintenance des lignes de production ;
  - le démantèlement, le recyclage et le refit dans les industries ferroviaire, aéronautique, navale et nautique ;
  - l'aéronautique dans l'accompagnement de sa diversification et du transfert des compétences de ses salariés ;
  - l'électronique, notamment dans les technologies critiques, vecteur de la transformation numérique et énergétique ;
  - l'industrie pharmaceutique en contribution à la souveraineté nationale et européenne.
- L'agriculture et l'agroalimentaire avec l'accélération de la transition écologique et l'accompagnement des filières en difficulté ;
- Les services :
  - la restauration et le tourisme, en lien avec le développement de nouveaux modes de consommation.
- La santé et le soin, avec notamment l'accompagnement à la perte d'indépendance pour favoriser un mieux vivre à domicile ;
- Le Numérique, au travers de la sécurisation des systèmes et de la généralisation de la fibre optique.

Une prospective et une analyse des besoins sont conduites avec les acteurs économiques concernés au travers notamment des Contrats Régionaux de Filière et des diagnostics qui ont fondé le Plan de Transitions et de Reconquête Technologique de la Région Nouvelle-Aquitaine, afin d'identifier plus précisément, dans une lecture dynamique et différenciée de l'évolution des impacts de la crise sanitaire, les compétences attendues et les métiers visés ainsi que leur mise en perspective avec l'offre existante. Ces travaux s'enrichissent des apports récents de la démarche des « Marchés Clés » du Pacte productif menée sous l'égide du ministère de l'économie et dont la Nouvelle-Aquitaine vient de produire le pilote avec l'ensemble des acteurs régionaux.

### 3. Enrichir le Pacte régional de nouvelles actions.

Pour prendre en compte l'évolution des besoins des publics, tester des nouvelles approches et amplifier la logique d'expérimentations, le Pacte régional s'enrichit des nouvelles actions ci-après :

Nouvelles actions engagées dès fin 2020 :

- En Nouvelle-Aquitaine, 1 actif sur 10 exerce un métier du sanitaire ou du social, un secteur et des professionnels mobilisés de manière exceptionnelle depuis ces derniers mois. Conformément aux préconisations du rapport El Khomri sur les métiers du grand-âge, il s'agit d'augmenter le nombre de diplômés dans ce secteur sous tension. La Région a anticipé les effets de la crise en proposant dès le mois de septembre un premier relèvement des quotas infirmiers de 5% (131 places supplémentaires, financées hors Pacte dans le cadre du plan de relance) et l'ouverture de 547 places supplémentaires pour la formation sur de nouveaux sites de proximité avec principalement 365 accompagnant-e-s éducatifs et sociaux dans les Ephad, et 143 d'aides-soignant-e-s, s'adressant prioritairement à des personnes peu qualifiées, jeunes ou adultes. Le financement de ces parcours supplémentaires est couvert par l'Etat dans le cadre de l'engagement initial du Pacte et élargit ces formations aux publics bénéficiaires.
- Le dispositif « Amorce de Parcours », déployé depuis 2019, a été spécifiquement adapté au public jeunes post-Bac ciblé par le Plan jeunes. Organisé en proximité, réactif et personnalisé, il constitue un levier intéressant pour la construction de projets professionnels et ce sont 1 000 parcours d'une durée moyenne de 450 h qui seront mis en œuvre avec l'appui du réseau des missions locales, des CIO et des services universitaires ;
- « Passerelles pour l'Emploi » s'adressent aux lycéens professionnels sortant de CAP (25%) et de Bac pro (75%) dans des secteurs temporairement fragilisés par la crise afin d'accompagner le report de leur entrée sur le marché du travail et favoriser leur insertion professionnelle dans la spécialité pour laquelle ils ont été formés ou dans un secteur d'activité mobilisant tout ou partie des connaissances et capacités déjà acquises. 1 815 parcours personnalisés, d'une durée moyenne de 450 heures, sont proposés privilégiant la mise en situation professionnelle en entreprise afin de développer une expérience professionnelle positive et valorisable, de confronter leurs acquis avec la réalité de l'emploi et d'acquérir les clés de compréhension de leur futur environnement professionnel, sa culture métier et ses codes sociaux ;
- Les prochaines commandes intégreront une offre de formation renouvelée dans ses modalités, sa forme et ses contenus afin de mieux répondre aux objectifs du Plan Jeunes et aux priorités sectorielles régionales et nationales. Ces commandes s'appuieront sur un partenariat et un engagement d'entreprises et d'acteurs économiques en lien avec les transitions écologiques, énergétiques, numériques et technologiques. Ces commandes devront intégrer la transférabilité de compétences inter-filières en prenant notamment appui sur l'expérimentation de l'Appel à Projets « modules additionnels ».

Nouvelles actions programmées pour 2021 :

- Sous l'égide de la Conférence Régionale de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de technologie (CREST), une concertation est ouverte avec les acteurs de l'enseignement supérieur. Il s'agira, au travers d'expérimentations innovantes, d'engager des projets spécifiques très opérationnels de sourcing, d'accompagnement, de formation professionnelle et d'insertion de jeunes « décrocheurs » universitaires avec une prévision de 822 parcours initiés en 2021 ;
- Dans le cadre de la convention annuelle entre la Région et Pôle emploi, l'enveloppe déléguée à Pôle emploi sera abondée pour la réalisation de 1 000 parcours individuels supplémentaires ciblant les publics visés par le Plan #1Jeune1Solution.

- Un dispositif « Passerelles métiers » est en réflexion pour favoriser la réorientation/reconversion et l'accès à l'emploi de jeunes post-bac inscrits dans des cursus leur ayant permis d'acquérir des savoirs et compétences transférables dans les secteurs prioritaires. Par une formation individualisée, ce dispositif proposerait, en lien direct avec des entreprises impliquées dans la démarche, une mise en culture professionnelle et une mise à niveau opérationnelle des compétences, voire une qualification vers des « métiers clés » identifiés (ex. : cyber-sécurité ; technicien de démantèlement/refit...) ;
- L'évaluation en cours et à venir des 6 appels à projets (AAP) va permettre de reconsidérer leur trajectoire pour les 2 années à venir et les mettre en perspectives avec le Plan Jeunes et les priorités sectorielles de France Relance et du Plan de Transitions et de Reconquête Technologique de la Région. D'ores et déjà, l'AAP Afest lancé en 2019 pourrait être déployé pour répondre à des problématiques d'emploi sur des compétences nouvelles ou non couvertes par une offre de formation collective et rendre plus attractive la formation pour certains types de publics.

#### **4. Mettre en œuvre la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.**

*Parce que les stagiaires de la formation professionnelle qui vivent dans une situation de précarité financière sont nombreux, le gouvernement revalorise et simplifie l'accès à la couverture sociale et à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.*

En Nouvelle-Aquitaine, la Région s'engage à appliquer les textes portant les nouveaux barèmes de rémunération à toutes les personnes rémunérées, ou entrant dans une formation ouvrant droit à la rémunération.

L'État s'engage à compenser 100 % des surcroûts de dépenses de la Région Nouvelle-Aquitaine engendrés par ces nouveaux barèmes, pour la totalité des personnes rémunérées, ou entrant dans une formation ouvrant droit à rémunération, dès l'entrée en vigueur des nouveaux barèmes de rémunération.

Pour compenser, dans le cadre du Pacte régional, les charges supplémentaires induites pour la Région en 2021, cet engagement fait l'objet d'un article spécifique dans la convention financière du Pacte. À compter de 2022, ces charges sont intégralement compensées par l'État dans le cadre de la dotation générale de décentralisation versée à la Région.

Cette revalorisation vient amplifier la décision prise par la Région de revoir à la hausse les barèmes de rémunération des janvier 2020.

#### **5. Soutenir le plan de transformation de la formation professionnelle en France.**

*Les Pactes régionaux engagent déjà les Régions accélérer la transformation de la formation. La crise sanitaire liée à la Covid-19 a révélé au printemps, lors de la suspension de l'accueil en formation, le besoin de transformation profonde du système de formation continue. Elle a aussi révélé un réel potentiel d'adaptation et une fracture numérique importante. En réponse, l'État s'apprête à déployer un vaste programme de transformation et de digitalisation de la formation professionnelle.*

L'État et la Région Nouvelle-Aquitaine s'engagent à conjuguer leurs efforts pour franchir un cap dans la transformation, l'innovation et la digitalisation de la formation et à articuler leurs interventions.

Cet engagement s'inscrit dans l'axe transverse du Pacte régional.

La Nouvelle-Aquitaine est la deuxième Région à s'engager, avec l'État, dans un Contrat régional de filière (CRF) « Métiers de la formation » avec les branches professionnelles du secteur et les principales têtes de réseau des organismes de formation du territoire dans une démarche de co-construction et de soutien personnalisé aux organismes et acteurs de la formation.

Ce CRF vise 4 axes de contractualisation et déjà une dizaine d'actions opérationnelles identifiées parmi lesquelles un programme régional de développement de la formation à distance (FAD) inscrit dans la stratégie régionale « pour un numérique au service de l'éducation et de la formation professionnelle » adopté le 5 octobre 2020 et dont il conviendra d'articuler l'ambition et les moyens au programme national de transformation et de digitalisation de la formation professionnelle.

**6. Assurer le suivi et le pilotage des actions supplémentaires au Pacte régional contenues dans le présent avenant, et leur évaluation en lien avec le comité scientifique d'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences.**

Un système global d'évaluation du Pacte, couplé avec celui du Service Public Régional de la Formation Professionnelle, a été mis en place. Il se décline en plusieurs démarches visant à faciliter son pilotage mais également l'efficacité des actions conduites et l'atteinte du cap de transformation de la formation et désormais des actions supplémentaires liées au Plan Jeunes. Il comprend le suivi et l'évaluation des réalisations et résultats immédiats du Pacte au travers d'un tableau de bord / « baromètre ».

L'informatisation de l'ensemble des dispositifs de formation, l'homogénéisation du système d'information issue des trois anciennes Régions et l'accrochage à AGORA ont permis de poser les bases d'un observatoire des parcours. Des premières productions pourront être proposées en 2021.

Une évaluation programmée sur 2021 et 2022 portera sur les effets mesurables à moyen et long termes, ciblés sur certains volets du Pacte en lien avec les priorités du CPRDFOP comme les dispositifs d'accès à la formation et de formation professionnelle (dont les Habilitations de Service Public et les appels à projet), les dispositifs de sécurisation des parcours et de soutien aux structures d'accès à la formation sur lesquels repose également la stratégie de la Région. Au-delà, une évaluation transversale relative au *process* de recensement des besoins et de construction de l'offre régionale de formation va être lancée sous l'égide de la Commission d'évaluation des politiques publiques de la Région (CEPP) contribuant ainsi à l'objectif inscrit dans le Pacte d'aller vers "un processus dynamique d'analyse des besoins régionaux de formation associant les attentes et enjeux du tissu économique, des publics visés par le PIC, et des territoires dans leur diversité".

En lien avec le Comité scientifique d'évaluation du PIC, un premier projet expérimental est en phase finale d'évaluation. Pour les deux autres, ils pourraient porter, sous réserve de l'accord du Comité, sur le dispositif « Amorce de Parcours » dans sa version adaptée au public prioritaire du Plan Jeunes et sur l'Habilitation de Service Public « Socle de compétences ».

**7. Poursuivre la mise en œuvre de leurs engagements réciproques dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 qu'ils ont conclu.**

Signature de l'avenant n°1  
au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022  
Nouvelle-Aquitaine

Fait à Bègles, le 11 décembre 2020

Fabienne BUCCIO



Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la Gironde

Alain ROUSSET



Président du Conseil régional de  
Nouvelle-Aquitaine

**En présence de**

Élisabeth BORNE



Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Carine SEILER



Haut-commissaire aux Compétences